



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prospectus

Question écrite n° 54768

Texte de la question

M. Pierre Morange attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la distribution des prospectus publicitaires. Devant l'afflux de correspondances et de publicités diverses, bon nombre de nos administrés se plaignent d'avoir à trier leur courrier parmi les prospectus publicitaires si abondants dans nos boîtes aux lettres, au risque même de perdre un pli important. C'est pourquoi, il lui demande s'il envisage d'aménager la législation de manière à respecter le désir exprimé par nos concitoyens qui refusent de recevoir toute publicité dans leur boîte aux lettres.

Texte de la réponse

Les problèmes posés par la distribution non adressée de journaux gratuits et prospectus publicitaire sont réels. Cependant, la question posée par l'honorable parlementaire excède la stricte réglementation du colportage professionnel. Celui-ci, soumis au régime de la déclaration préalable en vertu des articles 18 et 19 de la loi du 29 juillet 1881, modifiée sur la presse, ne peut faire l'objet d'aucune restriction, sauf pour motif de trouble à l'ordre public, sous peine de porter atteinte à la liberté d'expression. En revanche, des réflexions ont déjà été engagées par les départements ministériels concernés (environnement, économie, finances et industrie) avec les principaux acteurs concernés par l'édition ainsi que la distribution de journaux gratuits et prospectus publicitaires. D'ores et déjà, un groupe de travail sur le courrier non adressé a effectivement été constitué en mars 1999 à l'initiative des pouvoirs publics. Ce travail permettra d'établir un état des lieux et d'envisager les solutions les plus appropriées pour apporter une réponse satisfaisante aux problèmes évoqués. Parmi les solutions envisagées figure, notamment, la possibilité de permettre aux citoyens qui le souhaitent de refuser le dépôt de ces objets dans leurs boîtes et que ce refus, exprimé par un signe apposé sur lesdites boîtes, soit respecté.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54768

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6822

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 841